



<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

FLASH INFO MUTUELLE MNPAF

07 Avril 2021 #323 

Assemblée Générale Mutuelle

En mars dernier s'est tenue la première Assemblée Générale de notre mutuelle MNPAF. Vos nouveaux délégués ont fait connaissance avec cette instance qui regroupe plus de 100 délégués, actifs et retraités.

La MNPAF fut créée en 1990 dans un environnement très normé et à accueillir HOP! en son sein en 2017 et 2018 avec ses propres grilles de prestations et structures de cotisations.

L'Assemblée Générale procède en l'élection des administrateurs, la nomination des membres des Comités et Commissions émanant de l'AG, en la nomination du commissaire aux comptes et son suppléant, et procède à des délégations de pouvoirs au Conseil d'Administration. Mais elle doit aussi se prononcer notamment sur les modifications de statut, les règlements mutualistes, les montants et taux de cotisations, les prestations offertes et les activités exercées.

Pour rappel vous bénéficiez du tiers payant en pharmacie, laboratoires d'analyses, radiologie, centres médicaux et hôpitaux.

La MNPAF fait partie du réseau **SANTECLAIR** qui offre la possibilité d'avoir des soins de qualité à des tarifs négociés pour : Opticiens, Dentistes et orthodontistes, implantologies dentaires, audioprothésistes, ostéopathes/chiro, diététiciens et chirurgie réfractive.

Mais **SANTECLAIR** facilite aussi vos parcours de soins pour l'orientation hospitalière, les conseils d'automédication, les prises de rdv rapides en ophtalmologie et infirmières à domicile, la possibilité d'un second avis médical, trouver un professionnel de santé près de chez vous ou encore analyser un devis optique, dentaire ou autres. Enfin ce réseau, propose pour ceux qui le souhaite des coachings en nutrition et sommeil qui peuvent être une aide pour notre profession.

Vous trouverez toutes ces informations sur votre espace adhérent MNPAF. N'hésitez pas à vous connecter: www.mnpaf.fr



La MNPAF vous permet aussi l'accès à des téléconsultations gratuites via l'application **MedecinDirect**.

Cette plateforme propose des consultations avec des généralistes et spécialistes inscrits au Conseil de l'Ordre accessible 24H24, 7J/7 par téléphone, visio ou internet. Ces médecins pourront vous envoyer des ordonnances si nécessaire par mail. L'utilisation est limitée à 3 consultations par an et par bénéficiaire.

La MNPAF offre aussi une forme de prévoyance qui permet à tous les adhérents de bénéficier d'un panier de services en cas d'hospitalisation de plus de deux jours ou immobilisation de 5 jours (ex: aide-ménagère, conduite des enfants à l'école...) ainsi qu'une «aide aux aidants» destinée uniquement aux adhérents à titre individuel et facultatif qui permet d'accompagner une personne qui devient aidante la première année, qui peut se déclencher de nouveau lors de l'aggravation de l'état de santé de l'aidé et offre des solutions de «repos de l'aidant» en cas de besoins.

N'hésitez pas contacter la MNPAF pour information et démarche. Vous aurez aussi ces informations sur votre espace adhérent.

N'oubliez pas La santé est une valeur sociale cardinale...**Préservez-vous!**

Vous souhaitez plus d'informations? Vous avez des questions?



Fabrice LEVIEUX
06 11 70 58 99

fabrice@unachop.com



Delphine AUBIN
06 48 14 09 30

delphine@unachop.com

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER!
VOTRE CONFIANCE NOUS ENGAGE**

